



La création de La Société Française des Gazons remonte aux années 1970, période où la « Recherche Agronomique » (INRA) et « le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs » désirent développer l'étude du gazon en France, au sein de La Société Nationale d'Horticulture de France, la SNHF.

Compte tenu de l'évolution rapide du domaine des gazons et de la nécessité de donner un nouvel essor et une structure plus adaptée à ce groupement de professionnels, La Société Française des Gazons est constituée le 31 Janvier 1984, tout en gardant son adhésion à la SNHF.

« Son but est de développer la pratique de toutes actions en faveur des gazons et notamment aider à perfectionner la culture des gazons de tous usages ; améliorer les connaissances, provoquer leur rassemblement, organiser leur échange et leur diffusion, développer des relations avec d'autres pays ayant les mêmes buts ».



Le végétal dont le gazon est un allié contre le réchauffement climatique ...
Mais il faut l'entretenir, le nourrir ... et accepter son arrosage raisonné même en période de sécheresse, car justement il va nous rafraichir naturellement en période canicule

Le secteur des gazons apporte des solutions en matières de réponses sociétales et environnementales.
Il est nécessaire de mieux les connaître et les reconnaître pour en tirer tous les avantages

BULLETIN D'ADHESION 2026

1ER JANVIER - 31 DECEMBRE

Informations Adhérent / Facturation:

Etablissement/Société :

Tel :

Mail :

Nom du représentant :

Adresse de la facturation :

COTISATION 2026 adoptées au CA du 8/12/2025	2026	Cocher la case correspondante
ETUDIANT	0,00 €	
PERSONNE PHYSIQUE / INDIVIDUEL	85,00 €	
CENTRE DE FORMATION / ASSOCIATION / FEDERATION	320,00 €	
BUREAUX D'ETUDES/ENTREPRISE : CA <2 000 000 €	150,00 €	
BUREAUX D'ETUDES/ENTREPRISE : 2 000 000 € < CA < 3 800 000 €	550,00 €	
BUREAUX D'ETUDES/ENTREPRISE : 3 800 000 € < CA < 7 600 000 €	675,00 €	
BUREAUX D'ETUDES/ENTREPRISE : CA > 7 600 000 €	885,00 €	
SOUTIEN/PED/CONSORTIUM SPOR&D	1 500,00 €	
Mécénat possible (remise de document cerfa)		

Bulletin d'adhésion à envoyer accompagné de son règlement ou acte de virement bancaire :

SFG – L'association française des Professionnels des Gazon

Bénédicte MAJOR-RATEL

44 Rue du Louvre – 75001 PARIS

Sfg.benedicte.major.ratel@gmail.com

Une facture vous sera envoyée à réception de votre bulletin d'adhésion

Règlement par :

Mandat administratif (pour les administrations, après réception d'une facture)

Chèque joint (un reçu vous parviendra dès réception)

Virement bancaire **Merçi de préciser le motif de votre virement et le nom de votre société**, sur le libellé du virement. - RIB : 18206 00285 19090947001 / 61 - Crédit Agricole IdF – Paris - Code IBAN : FR76 1820 6002 8519 0909 4700 161 - Code SWIFT ou BIC : AGRIFRPP882

